



Saint-Antoine-sur-Richelieu

Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
1060, rue du Moulin-Payet, bureau 1
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0
Téléphone : (450) 787-3497 Télécopieur : (450) 787-2852

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-004 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2000-05
RELATIF AU STATIONNEMENT DES VÉHICULES AVEC REMORQUE À BATEAU**

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 7 juin 2019, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 2019-004, abrogeant le règlement 2000-05 relatif au stationnement des véhicules avec remorque à bateau.

Ledit règlement est déposé à mon bureau et que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 1060, rue du Moulin-Payet à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Ce règlement entre en vigueur ce 11 juin 2019, jour de sa publication.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 11^e jour de juin deux mille dix-neuf.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sylvie Gosselin".

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière